D'Almeida Johanna

De: declaration-synapse@inrs.fr **Envoyé:** mercredi 20 janvier 2016 14:51

À: JOUBERT Nathalie
Cc: PANNEFIEU Marlene

Objet: DECLARATION-SYNAPSE - 'MICROPUR FORTE MF 100F - LIQUIDE - MICROPUR

KATADYN' - Déclaration conforme

Madame,

La déclaration relative au produit 'MICROPUR FORTE MF 100F - LIQUIDE - MICROPUR KATADYN' a été évaluée par le pôle 'INRS' et a été considérée comme conforme.

L'attestation de déclaration est téléchargeable sur DECLARATION-SYNAPSE. Pour cela, rechercher la déclaration concernée au niveau du menu 'gestion' puis sélectionner l'onglet 'Identification'.

IMPORTANT: nous vous rappelons qu'il est primordial de mettre à jour cette déclaration dès que des données sont modifiées (composition, fiche de données de sécurité, étiquette, nouveau distributeur...). Pour cela, il vous suffit de cliquer sur le bouton 'Réactualiser' situé dans l'onglet 'Conformité' de la déclaration du produit à mettre à jour.

Cordialement,

Les gestionnaires de DECLARATION-SYNAPSE

Remarque

"Après une première phase d'application du règlement CLP aux substances en 2010, les étiquettes de danger des mélanges doivent, depuis le 1er juin, être conformes à ce nouveau système de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques.

A cette occasion, l'INRS a créé sur son site Internet une page spécifique (www.inrs.fr/CLP) rassemblant l'ensemble de ses supports de sensibilisation, d'information et de formation sur le sujet.

L'INRS souhaite ainsi aider les entreprises à connaître et à appliquer cette nouvelle réglementation."